

Loi travail 2 : ne la laissons pas passer !

Unanimement applaudie par le MEDEF et les organisations patronales, la loi travail 2 concoctée par Macron et son équipe de startupers décomplexés parachève la destruction du code du travail engagée par la loi El Khomri :

Aggravation de la précarité par la facilitation des licenciements collectifs et individuels :

- Les ruptures conventionnelles collectives deviennent possibles. On sait que les ruptures individuelles étaient déjà massivement utilisées pour des licenciements déguisés (plus de deux millions à ce jour), maintenant il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départs soi disant « volontaires » par accord d'entreprise sans passer par les obligations du plan de sauvegarde de l'emploi.
- On revient au niveau national (et non plus mondial) pour l'appréciation des difficultés des entreprises qui veulent recourir aux licenciements économiques.

Renforcement de l'arbitraire patronal :

- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et le raccourcissement du délai de recours en contentieux permettront de se débarrasser plus facilement des salariéEs jugéEs indésirables.
- Les entreprises pouvaient déjà négocier sur le temps de travail. Désormais elle pourront aussi le faire sur la rémunération, la santé au travail et les

mobilités. C'est le dumping social généralisé !

- Les branches pourront décider de modifier les règles du CDD (alors que précédemment c'était la loi qui les régissait) et recourir au contrat de chantier ou de projet, ce qui viendra renforcer la précarité des emplois et met en réalité fin au CDI.

- L'organisation de « referendums » patronaux dans les petites entreprises laissera le champ libre aux pressions et au chantage à l'emploi.

Cette loi s'inscrit dans une politique qui conduit à l'aggravation des inégalités sociales et des injustices : le gouvernement annonce un allègement de l'ISF en même temps que la diminution des APL.

Laisser passer cette destruction du code du travail, c'est donner carte blanche au gouvernement !

Si nous ne parvenons pas à empêcher l'adoption des 5 ordonnances sur le code du travail, le gouvernement aura les mains libres pour continuer son œuvre de destruction systématique des conquêtes sociales : retraites, protection sociale, services publics sont déjà dans le collimateur.

Seule une grève générale reconductible permettra de faire reculer le gouvernement.

L'Union Syndicale Solidaires Ain appelle :

- à la grève dans les secteurs public et privé dès le 12 septembre
- à manifester mardi 12 septembre à 14 heures au Champ de Foire de Bourg-en-Bresse
- à se réunir en assemblée générale après la manifestation afin de débattre des suites à donner au mouvement.